



## STATION DE TRAITEMENT DU « VERGER » DE BRETONCELLES

\_\*\_\*\_

Descriptif technique des installations de pompage, de traitement, de surveillance  
et de sécurité

\_\*\_\*\_

### **O) PREAMBULE**

Le dossier d'instruction concerne :

Le forage dit « Le Verger », et sa station de traitement située à Bretoncelles à proximité immédiate du forage.

La présente note technique se rapporte à cette station qui appartient à la régie de Bretoncelles.

### **I) INTRODUCTION**

La station de traitement, mise en service en 1977, se trouve à environ 200 m au Nord du forage.

Il est situé sur la commune de BRETONCELLES.

La station du Verger permet la stérilisation des eaux.

### **II) DISPOSITIONS TECHNIQUES**

Débit de traitement théorique 75 m<sup>3</sup>/h  
(capacité de la station)

Débit de traitement pratique 40 m<sup>3</sup>/h  
(capacité des pompes d'exhaure)

#### **1) STOCKAGE D'EAU**

La station du « Verger » ne dispose pas de bache de stockage d'eau brute.

## 2) POMPES D'EXHAURE

Un groupe de 2 pompes immergées est installé dans le forage avec un débit nominal de 40 m<sup>3</sup>/h chacune et pour une HMT de 50 m CE. Les 2 pompes ne fonctionnent qu'en alternance.

## 3) DECANTATION ET FILTRATION

## 4) DESINFECTION

Elle est réalisée par injection de chlore liquide (javel) sur la conduite d'exhaure par une pompe doseuse. La capacité d'injection est de 0,002 L/m<sup>3</sup>.

## 5) REFOULEMENT

Vers le double réservoir semi-enterré de Bretoncelles situé « Route de Coulonges » d'une capacité de 150 et 200 m<sup>3</sup>, par une canalisation  $\phi$  100 mm puis  $\phi$  200 mm en fonte.

## 6) FONCTIONNEMENT DE L'USINE

Pompes d'exhaure asservies par le niveau d'eau du réservoir « Route de Coulonges ».

## 7) PLACE DES COMPTAGES

Deux compteurs (pour vérification) sont placés sur la conduite de refoulement en sortie d'usine.

## 8) % D'EAU UTILISEE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE

## 9) ANALYSES EFFECTUEES

Analyses en continu :  
Analyses hebdomadaires : Chlore total  
Analyses mensuelles :

### III) STOCKAGE

<u>Type de produits</u>	<u>Volume ou poids</u>
Chlore liquide (javel)	12 L (en bidon de 2L)

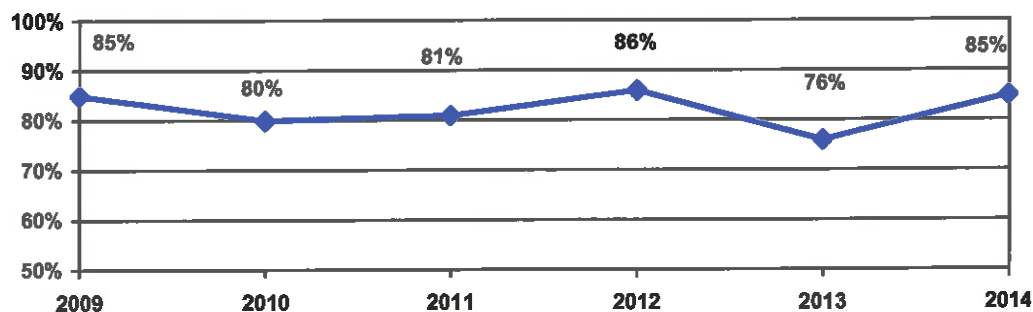
### IV) RESEAU DE DISTRIBUTION

La distribution de la Commune de Bretoncelles s'effectue à partir du double réservoir semi-enterré de Bretoncelles situé « Route de Coulonges ».

Le réseau de distribution est composé d'environ :

- 40 km de longueur constitué de fonte et de P.E.H.D. (pour la partie rénovée du Bourg).
- 769 branchements dont aucun en plombs.
- 1 supprimeur de 2000L pour alimenter un écart (le haras).
- Compteurs de sectorisation à chaque branche du réseau.

En 2014, le rendement du réseau était d'environ 85 % pour un indice linéaire de perte de 0,7 et un indice de consommation de 4,1 ce qui le classe en type « rural » (ILC < 10). Il peut être qualifié de bon.



Evolution du rendement de la Commune de Bretoncelles sur six années

#### **IV) MESURES DE SECURITE**

**Télesurveillance** (télésignalisation, télémessure, télé comptage, télécommande)

Inexistant

**Téléalarme** (appel automatique par réseau téléphonique en cas de détection d'intrusion ou de défaut de fonctionnement)

Inexistant

**Interconnexion et diversification de la ressource**

Il n'existe pas d'autre ressource sur le territoire communal. La Commune de Bretoncelles est partiellement alimentée par les Communes de Coulonges les Sablons et Saint Victor de Buthon par un achat d'eau.

Une autre partie du territoire de la commune est membre du syndicat du Pas Saint L'Homer. Un projet de sécurisation avec ce dernier est en cours de discussion.

**Modalités d'informations des autorités sanitaires**

Un exemplaire des modalités est joint à ce rapport.

**Projets**

sans

Etabli le 22/03/2016  
par la Technicienne  
soussignée

Amélie LECHAT

Vérifié le  
par la Régie,  
gestionnaire des ouvrages

M. PINLOCHE

**Modalités d'information de l'autorité sanitaire en cas de pollution de la ressource, de non conformité de la qualité des eaux ou d'incident pouvant avoir des conséquences sur la santé publique.**

**1 - Accident constaté ou signalé sur le bassin versant mettant en œuvre des produits susceptibles de porter atteinte à la qualité sanitaire de l'eau ou des produits de nature inconnue**

**Cas 1 : Périmètre immédiat**

- Mise à l'arrêt immédiat du prélèvement
- Investigations rapides visant à compléter les informations sur la nature des produits, la quantité potentiellement déversée ou risquant de l'être, la distance au point de prélèvement.
- Contact Maire
- Selon risques identifiés, Contact ARS.
- Gestion de l'incident

**Cas 2 : Périmètre rapproché ou éloigné**

- Investigations rapides visant à compléter les informations sur la nature des produits, la quantité potentiellement déversée ou risquant de l'être, la distance au point de prélèvement.
- Contact Maire
- Selon risques identifiés, Contact ARS.
- Gestion de l'incident.

**2 - Résultat d'analyse non conforme aux normes de qualité (contrôle sanitaire ou autocontrôle)**

**Cas 1 : Analyse sur la ressource, la production, ou la distribution montrant un dépassement modéré des valeurs de référence.**

- Investigations rapides visant à compléter la représentativité du prélèvement, vérification systèmes de traitement.
- Contact Maire Contact ARS.
- Gestion de l'incident.

**Cas 2 : Analyse sur la ressource, la production, ou la distribution montrant un dépassement des valeurs impératives.**

- Investigations rapides visant à compléter la représentativité du prélèvement, vérification ressources et adéquation systèmes de traitement.
- Contact Maire Contact ARS.
- Prélèvement pour contre analyse.
- Gestion de l'incident

**3 - Alarme sur qualité d'eau en cours de traitement**

**Cas 1 : Dépassement du seuil de consigne sans dépassement de la valeur impérative**

- Investigations rapides visant à confirmer la validité de la mesure, vérification et mise en adéquation des systèmes de traitement.

**Cas 2 : Dépassement du seuil de consigne avec dépassement de la valeur impérative**

- Investigations rapides visant à confirmer la validité de la mesure, vérification et mise en adéquation des systèmes de traitement.
- Contact Maire Contact ARS.

#### **4 - Anomalie ou incident signalé par un utilisateur (odeur, saveur, couleur, aspect)**

- Investigations rapides visant à confirmer l'anomalie, et appréhender son origine et sa portée (phénomène localisé à l'installation de l'appelant, ou phénomène plus large affectant l'unité de distribution).

##### **Cas 1: Anomalie non confirmée:**

- Fin de mise en alerte des services d'accueil téléphonique

##### **Cas 2: Anomalie confirmée, isolée, sans lien avec la production d'eau, et sans risque sanitaire:**

- Suppression des causes
- Purge de réseau ou branchement
- Information Maire

##### **Cas 3: Anomalie confirmée, non isolée ou en lien avec la production d'eau ou présentant un risque sanitaire :**

- Contact Maire Contact ARS.
- Gestion de l'incident.

# COMMUNE DE BRETONCELLES

## SCHEMA SYNOPTIQUE

### *Production-Distribution*



400

400

400

300

300

300

Ecartis

Compteur

Compteur

Compteur

Compteur

Compteur

Station  
"Le verger"  
75m<sup>3</sup>/h  
148.00 m

Réservoir  
"Le Parc 1"  
150m<sup>3</sup> semi-ent  
TP: 186.50 m  
SOL: 185 m

Réservoir  
"Le Parc 2"  
200m<sup>3</sup> semi-ent  
TP: 186.20 m  
SOL: 185 m

Forage  
"Le Verger"  
2 x 40 m<sup>3</sup>/h  
123.00 m

Bretoncelles

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200